



**DELIB 25-2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de CAHUZAC  
Séance du 26 mai 2025 à 20h30**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 9

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 22/05/2025

Date d'affichage : 22/05/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les vingt-six mai à 20h30, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Martine BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Nadège BOUYSSSE, Simon SAFFORES.

Pouvoir : Adrien STOLDICK à Simon SAFFORES, Cédric GARCIA à Emeline PAGÈS, Simon SAFFORES à Jean-Luc IMART, pour le temps d'absence prévu.

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc IMART

La séance débute à 20h30 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

**Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

**Objet de la délibération : Demande de siège social de création d'une association**

Madame le Maire présente au Conseil l'esquisse de création d'association reçue et demande au Conseil d'approuver cette dernière. Elle lit au Conseil l'objet de l'association :

Il s'agit d'une association locale dédiée aux aînés dénommée « Le Bonheur des Aînés » dont l'objet principal est de proposer des animations et événements festifs et culturels à destination des personnes âgées résidant en EHPAD.

L'objectif étant de favoriser le bien-être, le lien social et la joie de vivre des aînés en leur offrant des moments d'évasion et de convivialité. Ces actions prendront la forme de sorties (balades, visites culturelles, ateliers créatifs en extérieur), mais aussi d'événements festifs organisés localement comme des kermesses, lotos, goûters animés, ou encore des rencontres intergénérationnelles.

L'Assemblée Générale Constitutive de l'association se tiendra le **mardi 27 mai**. À cette occasion, les statuts seront validés et le bureau de l'association sera officiellement constitué.

**Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET

